

«Le lipœdème est une maladie»

Les ASBL *Patiënte Verriedung* et *Lipödém* appellent la Caisse nationale de santé à mieux adapter sa prise en charge du traitement du lipœdème et à le reconnaître en tant que «maladie».

La Caisse médico-complémentaire mutualiste (CMCM) indique avoir amélioré cette prise en charge.

*De notre journaliste
Claude Damiani*

À l'occasion de la quadripartite Santé qui s'était tenue fin mai, le comité quadripartite s'était penché sur une prise en charge améliorée du lipœdème, qui est défini comme étant «une accumulation de tissu adipeux anormalement réparti du bassin jusqu'à la cheville» par le Pr Arnaud Basdevant, chef du service de nutrition de l'Hôtel-Dieu de Paris, puis de l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière, dans son ouvrage *Médecine et chirurgie de l'obésité*.

Au terme de la réunion, le comité quadripartite avait alors annoncé que «la prise en charge des prestations liées au lipœdème est améliorée, notamment en ce qui concerne le conditionnement en vue d'un bas de contention, y inclus sa prise en charge, le remboursement à 100 % des séances de ki-

nésithérapie en relation avec les drainages lymphatiques, et la prise en compte d'interventions chirurgicales à partir du stade 3 au lieu du stade 4».

Au cours de la dernière quadripartite Santé (au mois de novembre), le gouvernement annonçait que certaines mesures avaient effectivement été mises en œuvre : «En outre, le conseil d'administration de la CNS a adopté des modifications statutaires supplémentaires en juillet 2018 qui viennent améliorer davantage la prise en charge des prestations liées au lipœdème. Dans ce cadre, la nomenclature avait elle aussi été revue», indiquait récemment le ministère de la Sécurité sociale.

➤ **«Une femme sur 10 touchée en moyenne»**

Dans ce contexte, les ASBL *Patiënte Verriedung* et *Lipödém* appellent tout d'abord les autorités à reconnaître le lipœdème en tant que «maladie».

Sur un deuxième point, bien que les deux associations saluent certaines améliorations qui ont été faites dans la prise en charge, elles estiment que celle-ci «n'est pas suffisante». Elle ne prend pas bien en compte le nombre nécessaire de bas et de collants de contention, qui sont coûteux, ou encore le nombre de séances thérapeutiques, selon des périodes définies par la CNS. Il faut aussi considérer les «suppléments esthétiques» demandés par certains médecins au stade 3 de la maladie et la question sensible du recours à une potentielle onéreuse opération.

Les ASBL qui sont montées au créneau ont rappelé que, «en moyenne, une femme sur dix est touchée» et l'association directement concernée, *Lipödém*, a indiqué qu'elle continuerait son travail de sensibilisation.

Enfin, pour sa part, la Caisse médico-complémentaire mutualiste (CMCM) a expliqué, par la voix de Fabio Secci, avoir amélioré la prise en charge du lipœdème.